

MESURE P6	LA NATURE EN VILLE
------------------	---------------------------

Priorité : -

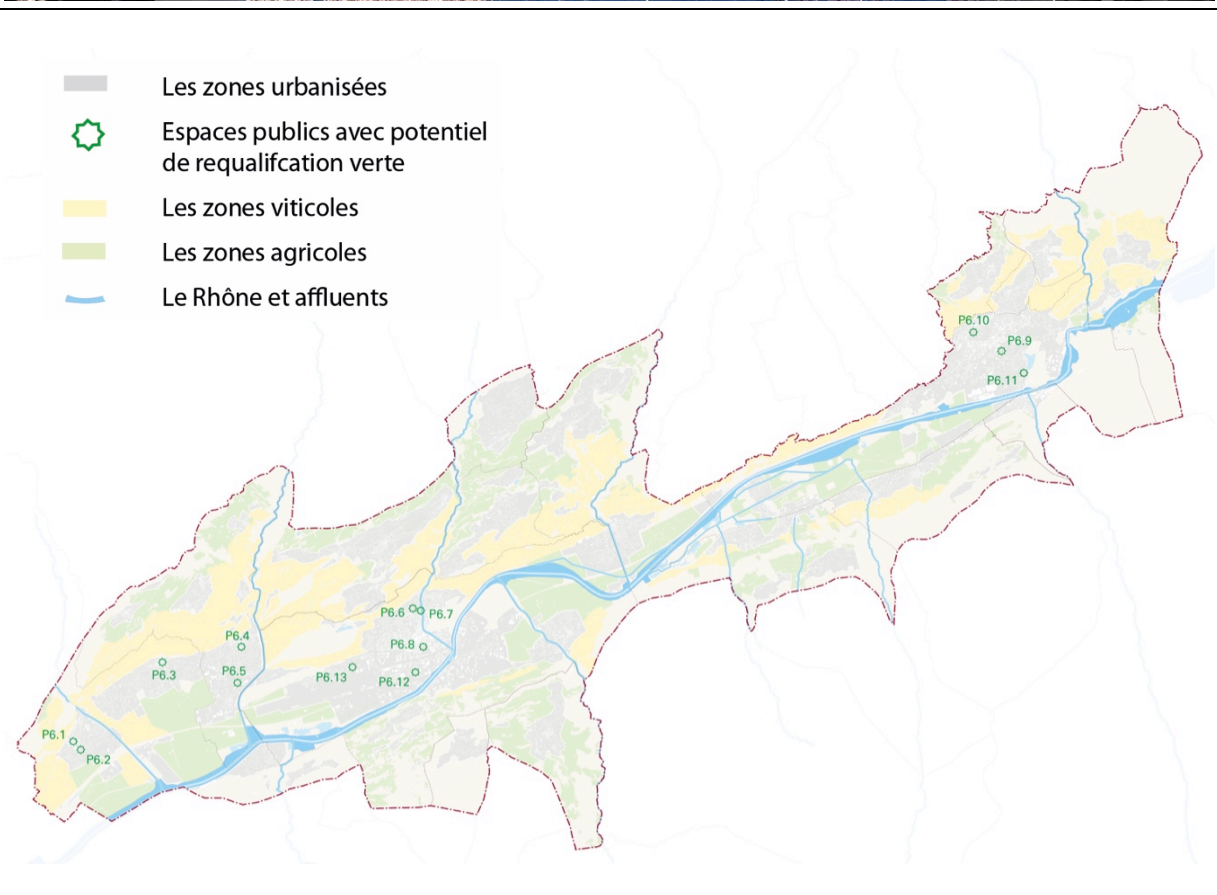
Instance(s) concernée(s) : Agglomération, Communes, Canton (SFP, SPE, SDT)

Maitre d'ouvrage : Communes

Mesure PA2 reprise/adaptée : P6 Nature en ville

Coordination PA3 : P5, U1, U2

Coordination PDC (en cours de révision) : fiches C.2



INTRODUCTION

Les espaces verts sont souvent perçus comme les symboles de la qualité de l'espace urbain. La densification des villes n'est pas contraire à la présence de la nature, ni à la valorisation de la biodiversité au sein du milieu urbain. Le fait de repenser la qualité de ces espaces urbains densifiés en y intégrant la nature favorise un cadre de vie favorable au bien-être des habitants.

Comme exprimé par différents rapports de la Confédération, la nature en ville peut rendre de nombreux services notamment en lien avec la problématique du changement climatique ; elle réduit les risques climatiques liés aux fortes précipitations et atténue le phénomène de l'îlot de chaleur.

Si la présente fiche cible quelques mesures localisées concernant des espaces publics, une multitude d'actions peuvent être entreprises, tant par les privés que les pouvoirs publics, d'un simple balcon ou toiture, à un aménagement à l'échelle d'un quartier, en passant par des jardins de particuliers.

INTENTION

Etat actuel

- Potentiel important d'amélioration de la nature en ville (espaces verts, parcs publics, espaces de sport et de détente, espaces résiduels) en matière de plantations, d'éléments aquatiques, de revêtements, etc.
- Faible qualité naturelle des espaces verts (espèces non-indigènes, gazon etc., proportion de surface imperméable importante, etc.).
- Rôle sous-estimé des espaces résiduels en tant que milieux relais.
- Nombreux espaces résiduels pas valorisés.
- Absence de mise en réseau des espaces naturels en ville.
- Prolifération des plantes exotiques envahissantes (également le long des voies de communication et dans les zones agricoles).

Données quantitatives

- -

Objectifs

- Contribuer à la qualité de vie urbaine (aspects sociaux, économiques, environnementaux, de santé public, etc.) grâce à la nature en ville.
- Augmenter les proportions de surfaces vertes, notamment dans les zones denses.
- Améliorer la qualité naturelle des espaces verts en terme de biodiversité.
- Maintenir une biodiversité élevée en zone urbaine.
- Favoriser une mise en réseau des espaces naturels.
- Maintenir des espaces verts et des espaces d'eau afin de lutter contre les îlots de chaleur.
- Rationaliser les coûts d'entretien des espaces verts en adoptant une gestion extensive et en réduisant le recours aux pesticides.
- Limiter le risque d'inondation par la mise en place de sols perméables limitant les débits de crue grâce au stockage de l'eau dans les sols.
- Informer la population des bienfaits de la nature en ville.
- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes.

Mesures générales

- Privilégier l'implémentation d'éléments naturels en ville tels que : des parcs, une arborisation urbaine, des espaces végétalisés dans les rues, places, des toitures, des murs, des façades ou des balcons végétalisés, des « Jardins de poche » ou potagers urbains dans les interstices urbains.
- Favoriser la présence d'eau dans les zones urbanisées (cours d'eau à l'air libre, fontaines, etc.)
- Favoriser des fonctions diverses et combinables de ces différents espaces (détente et maintien de la biodiversité dans un même espace par exemple).
- Mettre en place un entretien différencié sur les espaces verts publics (composante naturelle VS composante loisirs et détente).

- Maintenir la biodiversité en ville grâce à : des plantations variées et adaptées; le remplacement de zones de gazon stériles par des prairies fleuries, la mise en réseau des zones de verdure afin de développer les continuités biologiques dans l'espace urbain et la circulation de la faune et de la flore; etc.
- Favoriser des sols perméables, à l'albédo élevé.
- Elaborer une charte / recommandations / règlements pour les aménagements extérieurs, les plantations, les plantes exotiques envahissantes, etc.
- Sensibiliser les habitants à la nature en ville grâce à l'information citoyenne; des démarches participatives ; la possibilité pour les habitants de transmettre leurs demandes.
- Assurer la diffusion du guide pratique pour la biodiversité (service cantonal des forêts et du paysage, SFP) auprès des communes et des privés.
- Etablir un inventaire de la biodiversité dans les pôles urbains (coordination P5, liaisons biologiques).
- Définir une coordination régionale en matière de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.
- Réaliser des visions directrices en matière d'espaces publics par pôles urbains.

Mesures spécifiques

Les pôles urbains (Sion et Sierre) et la centralité principale (Ardon-Conthey-Vétroz) disposent d'espaces publics, centraux, qui présentent un potentiel intéressant de « requalification verte » :

- P6.1 Ardon, place Saint-Jean / 5'600 m² / Potentiels : stationnements – place publique – place de jeux – espaces naturels .
- P6.2 Ardon, parc du site scolaire / 4'000 m² / Potentiels : place de jeux – détente / loisirs – espaces naturels .
- P6.3 Vétroz, la place du Four / 2'300 m² / Potentiels : stationnements – place publique – espaces naturels .
- P6.4 Conthey, parc du site scolaire de Plan-Conthey / 2'500 m² / Potentiels : stationnement – place de jeux – place publique – détente / loisirs – espaces naturels .
- P6.5 Conthey, parc du site scolaire de Châteauneuf / 7'500 m² / Potentiels : place de jeu – place de sport – détente / loisirs – espaces naturels .
- P6.6 Sion, requalification du cimetière de Saint-François / 12'800 m² / Potentiels : parc public – espaces verts.
- P6.7 Sion, jardins du couvent des Capucins / 6'000 m² / Potentiels : parc public – stationnement – espaces naturels.
- P6.8 Sion, parc des Mayennets / 3'750 m² / Potentiels : stationnements – parc public – place de jeux – espaces naturels.
- P6.9 Sierre, le Petit Bois / 10'600 m² / Potentiels : Lieux de détente – espaces naturels .
- P6.10 Sierre, place de Champétroz / 8'700 m² / Potentiels : sports – site manifestation – espaces naturels – liaison à créer avec le Château Mercier.
- P6.11 Sierre, site de Géronde / 40'000 m² / Potentiels : sports / détente / loisirs – espaces naturels, site manifestation – liaison à créer entre les secteurs du Technopôle et des Condémines avec une frange à valoriser le long de la voie ferrée industrielle.

Sion affiche également un potentiel de création de nouveaux espaces publics :

- P6.12 Sion, création d'un parc à l'échelle de la ville du 21^{ème} siècle (coordination avec la fiche U2, secteurs stratégiques et P2, agriculture de loisirs) / jusqu'à 6'000 m² / Potentiels : équipement publics – détente / loisirs – espaces naturels – jardins partagés.
- P6.13 Sion, création d'un parc à l'échelle du quartier de Châteauneuf, en lien avec la colline des Potences (coordination avec la fiche P2, agriculture de loisirs) / jusqu'à 16'000 m² / Potentiels : détente / loisirs – place de jeux – jardins partagés – espaces naturels.

EVALUATION

Opportunité

Le développement d'éléments naturels en ville contribue à la qualité de vie de secteurs souvent densément bâtis, atténue les effets climatiques extrêmes, tout en améliorant les valeurs biologiques et environnementales à plus large échelle.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

- **CE1** (amélioration de la qualité du système de transports) : Non concerné
- **CE2** (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) : Non concerné

- **CE3** (*accroissement de la sécurité du trafic*) : Non concerné
- **CE4** (*réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources*) : Le phénomène d'îlot de chaleur peut être minimisé par une présence plus importante de la végétation en ville, réduisant l'impact sur le climat. Une perméabilité accrue des sols permet une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

Coordination avec le Plan directeur cantonal (PDC) : voir préambule aux mesures.

Nécessité de classement en zone à bâtir et éventuelles pertes de surfaces d'assolement ou de zones protégées d'importance nationale

-

REALISATION

Tâches de l'agglomération

- Accompagnement des communes dans l'élaboration d'un guide / une charte de recommandations pour favoriser les bonnes pratiques en matière de nature en ville.
- Accompagnement des communes dans le cadre d'actions de promotion pour la nature en ville.
- Accompagnement des communes dans la mise en place de visions directrices.

Tâches des communes

- Elaboration des prescriptions (charte, règlement spécifique, etc.) pour favoriser la nature en ville.
- Définition et réalisation de projets paysagers durables (matériaux, espèces végétales, revêtements, etc.) pour les espaces résiduels, les espaces verts et les espaces publics existants.
- Ajustement des méthodes d'entretien auprès des services techniques.
- Sensibilisation auprès des privés.
- Elaboration de visions directrices des espaces verts.
- Coordination avec les services cantonaux concernés dans la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Calendrier de préparation et de mise en œuvre (horizon)

- Les coordinations de mesures pour promouvoir la nature en ville peuvent être lancées dès à présent.

REFERENCES

- Canton de Genève, Département de l'Intérieur de la Mobilité et de l'Environnement (DIME), Nature en Ville : programme, 2013, p1-70.
- Commune de Montreux, Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions, 2007, p.1-44.
- FSU, Urbanistes des Territoires, Unil, Journées d'études urbaines 2010 « Vers une nouvelle alliance entre ville et nature », Université de Lausanne, 8-9 juillet 2010, p.1-85.
- Kempf, Vincent, Acclimatation en quelques mots, Séminaire ASPAN-SO-ARE, Adaptation au changement climatique: quelle contribution l'urbanisme peut-il apporter?, 2014
- Ville de Monthey, Plan directeur des espaces verts, 2012, p.1-63.
- Ville de Nantes, Rapport de développement durable: édition 2013, p.1-28.
- Ville de Pully, Direction de l'urbanisme et environnement Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés, 2011, p.1-20.
- Ville de Sion, Plan directeur nature-paysage, diagnostic, 2013.
- Guide pratique pour la biodiversité, SFP, Gren, 2010.
- Place à la nature en ville ! Publication de l'OFEV, 2000